assisté de cinq directeurs généraux adjoints et d'un directeur du personnel et des communications.

Aux fins de la Sûreté du Québec, la province est partagée en neuf districts dont le commandement relève d'un inspecteur-chef ou d'un inspecteur. Ces districts sont les suivants: Bas Saint-Laurent, Saguenay – Lac Saint-Jean, Québec, la Mauricie, l'Estrie, Montréal, l'Outaouais, Nord-Ouest et Côte Nord. L'effectif de la Sûreté du Québec à la fin de mars 1979 s'établissait à 4,394 membres et 1,032 employés civils.

Les Sûretés municipales. Chaque province exige de ses villes qu'elles assurent un service de police apte à maintenir la loi et l'ordre. De plus, tout village, canton (ou township), ou partie de canton qui compte une population assez dense et une évaluation foncière assez élevée pour motiver l'existence d'un service de police, et qui a été ainsi désigné par un décret du conseil, est responsable du maintien de l'ordre dans les municipalités.

## 2.7.2 Déclaration uniforme de la criminalité

Le présent mode de déclaration de la statistique policière, appelé Système de déclaration uniforme de la criminalité, est en vigueur depuis le 1er janvier 1962.

L'effectif des services de police au Canada à la fin de 1977 était de 65,037, dont 52,303 agents assermentés, 12,190 autres employés à temps plein (commis, techniciens, hommes de métier, commissionnaires, gardes, agents spéciaux) et 544 élèves policiers. Le ratio de l'effectif global pour 1,000 habitants s'établissait à 2.8, et celui des policiers à 2.3. Suivant la province ou le territoire, le ratio de l'effectif pour 1,000 habitants s'échelonnait entre 1.7 et 5.5 en 1977, et celui des policiers seulement, entre 1.5 et 5.0. Les services de police municipaux comptaient un effectif global de 38,152, dont 35,045 membres des sûretés municipales, 3,057 membres de la Gendarmerie royale du Canada et 50 policiers de la Sûreté provinciale de l'Ontario engagés sous contrat.

En 1977, six policiers ont perdu la vie par suite d'actes criminels. A la fin de la même année, les services de la police comprenaient 13,312 voitures, 817 motocyclettes et 1,293 autres véhicules automobiles.

Le tableau 2.3 indique le nombre d'infractions dont les services de police se sont occupés en 1976 et 1977, c'est-à-dire les infractions au Code criminel, aux lois fédérales, aux lois provinciales et aux règlements municipaux, sauf ceux concernant la circulation. En 1977, les infractions connues de la police mais abandonnées parce que non fondées ne figurent pas au tableau. Elles se chiffraient à 125,378, dont 101,288 au titre du Code criminel, 14,270 au titre des lois fédérales, 7,758 au titre des lois provinciales, et 2,062 au titre des règlements municipaux.

Au cours de 1977, les services de police ont déclaré 135,745 délits contre la personne, dont 624 meurtres, 684 tentatives de meurtre, 78 homicides involontaires coupables, 5 infanticides, 10,932 viols et autres infractions d'ordre sexuel, et 103,931 blessures et autres voies de fait (sauf attentat à la pudeur). L'ensemble des délits contre la personne a donné lieu à l'inculpation de 49,836 individus, dont 4,155 jeunes délinquants. Au cours de l'année, il y a eu 1,059,688 cas de vol qualifié, introduction par effraction, vol, fraude et autres infractions contre la propriété, pour lesquels 207,171 personnes ont été inculpées, dont 48,279 jeunes garçons et 7,145 jeunes filles; 2,843 cas de prostitution; 3,487 cas de jeux et paris; 13,432 cas de port d'armes et 438,825 cas d'autres infractions au Code criminel. En plus des 65,782 infractions à diverses lois fédérales, 63,131 tombaient sous le coup de la Loi sur les stupéfiants, et 2,807 relevaient des parties de la Loi sur les aliments et drogues qui visent les drogues contrôlées et les drogues d'usage restreint; 57,999 personnes ont été inculpées sous ces deux rubriques, dont 2,286 jeunes garçons et 465 jeunes filles.

Le nombre des véhicules automobiles volés a été de 83,285, soit environ 706.2 pour 100,000 véhicules immatriculés; 70,155, soit 84.2% d'entre eux, ont été retrouvés.

Au cours de 1977, les sûretés du Canada ont déclaré 266,972 (256,990 en 1976) infractions au Code criminel concernant la conduite automobile, qui ont entraîné l'inculpation de 192,529 (184,751) personnes, dont 8,647 (7,274) femmes. Le nombre d'infractions signalées à cet égard au titre des lois fédérales a été de 17,429 (14,734), au